

# Tour de recrutement des praticiens hospitaliers

## «Automne 2025 »

Ce mémo a pour objet de rappeler :

- le **calendrier du tour de recrutement Automne 2025**
- les **différentes étapes** à suivre par un EPS pour publier un ou plusieurs postes PH dans LogimedH :
  1. Visualiser la liste des postes publiables (vacants)
  2. Geler (ne pas publier) des postes vacants
  3. Forcer la publication des postes pourvus
  4. Valider la liste de publication des postes
  5. Evolutions applicatives en place pour le tour d'automne 2025

### *Rappel du calendrier du tour*

#### **07/07/2025 : Ouverture du tour de recrutement Automne 2025**

Le module de publication des postes sera accessible dans LogimedH

#### **03/10/2025: Date limite de remontée des postes de PH par les ARS**

Phase de contrôle des postes demandés à la publication par le CNG

#### **15/10/2025 : Publication des postes sur le site internet du CNG**

Les candidats ont 15 jours pour candidater, jusqu'au 29/10/2025 (23h59 heure de Paris)

#### **14/11/2025 : Date limite d'envoi par les EPS des avis locaux pour une nomination au 01/12/2025**

Envoi dématérialisé des arrêtés de nomination par le CNG

#### **12/12/2025 : Date limite d'envoi par les EPS des avis locaux pour une nomination au 01/01/2026**

Envoi dématérialisé des arrêtés de nomination par le CNG

### *Conditions pour faire le tour dans LogimedH*

1. Inscription sur Plage et demande d'habilitation
2. Disposition des profils « **Gestionnaire DAM** » et « **Directeur DAM** » sur Plage (« Gestionnaire » et « valideur » sur LogimedH)
3. « **Passage en mode gestion** » sur LogimedH
4. Réalisation en amont des **demandes de création et fermeture de postes PH**, validées par votre ARS
5. Réalisation en amont des **demandes de modification de spécialité de postes PH**, validées par votre ARS
6. **Modification de quotité de postes** validées uniquement par le valideur de l'Etablissement

## La préparation à la participation au tour de recrutement

1

L'Établissement vérifie les installations antérieures (affectation des PH sur leur poste de nomination) et supprime les incohérences d'installation entre SIGMED et LogimedH

2

S'il souhaite de nouveaux postes PH, il en fait la demande et en attend la validation de son ARS avant d'amender sa liste de publication de poste \*

3

S'il souhaite modifier la spécialité d'un poste, il en fait la demande et en attend la validation de son ARS avant d'amender sa liste de publication de poste \*

4

S'il souhaite modifier la quotité d'un poste, il réalise l'action dans LogimedH avant d'amender sa liste de publication \*

5

Il faut veiller à ne pas re publier un poste précédemment publié et dont une nomination est en cours.

**Nouveauté tour de printemps 2025 : Les postes publiés précédemment et ayant une candidature en cours de traitement seront signalés sur la page de publication LogimedH**

# L'encart « 1. Visualiser la liste des postes publiables (vacants) »

Dans le menu « Recrutement » cliquer sur « Titulaires » puis sur « Publication des postes PH »

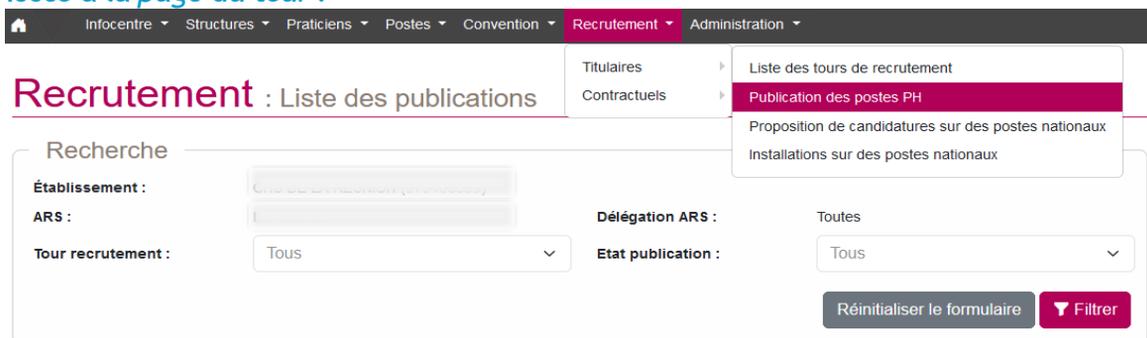
Entrez dans la proposition de publication du tour de recrutement en cliquant sur le bouton d'édition 

Une fois sur votre page de proposition, vous disposez d'espaces commentaires dans lesquels vous pouvez communiquer avec l'ARS ou en interne seulement.

**Tous** les postes PH à l'état « vacant » dans SIGMED remontent par défaut dans le tableau des « Postes publiables ».

- Ils sont demandés à la publication si marqués en « **Oui** » dans la colonne « décision EPS »
  - Ils sont à geler si vous ne souhaitez pas les publier : il faut alors les marquer en " **Non** " dans la colonne « décision EPS ».
- *Pensez à geler les postes publiés au tour précédent ou durant les derniers fils de l'eau dont vous savez qu'une candidature est en cours afin de ne pas les RE publier*
- Nouveauté tour de printemps 2025** : Si une candidature est en cours alors celle-ci sera visible sur la page de publication des postes, sous la ligne du poste en question
- **Nouveauté tour de printemps 2025** : Si une fiche de poste au format PDF est ajoutée dans l'encart « Fiche de poste » dans une fiche de poste LogimedH alors cette fiche sera accessible sur le poste publié, via le site internet du CNG

## Accès à la page du tour :



The screenshot shows a navigation menu with 'Recrutement' selected. A dropdown menu is open, showing 'Liste des tours de recrutement', 'Publication des postes PH' (highlighted), 'Proposition de candidatures sur des postes nationaux', and 'Installations sur des postes nationaux'. Below the menu is a search form with fields for 'Établissement', 'ARS', 'Tour recrutement', 'Délégation ARS', and 'Etat publication'. There are buttons for 'Réinitialiser le formulaire' and 'Filtrer'.

Affichage des 1 publications. Résultats de 1 à 1

Code TR	Libellé TR	Date de pub. TR	Etat	Actions
240001	Tour de printemps Statut unique 2024	25/07/2024	En attente de compléments Gest DAM	 

## Page du tour de recrutement :



The screenshot shows the 'Échanges EPS-ARS' section with two text input fields: 'Commentaire EPS' and 'Commentaire ARS'.



The screenshot shows the 'Échanges internes EPS' section with two text input fields: 'Gestionnaire' and 'Valideur'.

### Postes

#### Postes publiables

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier PH sur le poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Décision CNG	Actions
			6	gériatrie		VACANT	Oui	Vide	Vide	
			6	gériatrie		VACANT	Oui	Vide	Vide	

## 2. Geler (ne pas publier) des postes vacants

1. Dans le tableau « Postes publiables », sur la ligne du poste à geler dans la colonne « Décision EPS » sélectionner « Non ».
2. Un encadré s'ouvre vous permettant de créer une alerte de gel de publication pour le poste. Renseigner les champs marqués d'un astérisque, si besoin ajouter une pièce-jointe puis cliquer sur « valider » pour enregistrer le gel.
3. Si des postes sont déjà gelés, il faudra supprimer les alertes déjà intégrées aux fiches de postes en repassant la colonne « Décision EPS » en « Oui » si vous souhaitez les publier durant ce tour.

### 1. Sélectionner « Non » sur la ligne du poste à geler :

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier PH sur le poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Décision CNG	Actions
			10	anesthésie-réanimation		VACANT	Non	Vide	Vide	👁️ 🗑️
↳ Fiche de poste (EPS) :										
			10	anesthésie-réanimation		VACANT	Non	Vide	Vide	👁️ 🗑️
↳ Justificatif gel : Décision interne										

### 2. Création de l'alerte pour geler le poste

Postes  
Postes publiables

#### Créer une alerte

Type de l'alerte \* : Poste gelé pour la public

Date de début \* :

Date de fin \* :

Justification \* :

Pièce Jointe : Choisir un fichier A...oisi

Valider Annuler

Il est recommandé de saisir une date de fin de gel lointaine pour bloquer durablement la publication d'un poste

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier PH sur le poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Décision CNG	Actions
	Soutien aux activités cliniques	97568-04	10	pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière		VACANT	Oui	Oui	Vide	👁️ 🗑️

### 3. Gel de poste enregistré avec justificatif de gel visible dessous :

Postes  
Postes publiables

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier PH sur le poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Décision CNG	Actions
			6	chirurgie plastique reconstructrice et esthétique		VACANT	Oui	Vide	Vide	👁️ 🗑️
			10	anesthésie-réanimation		VACANT	Oui	Vide	Vide	👁️ 🗑️
			10	anesthésie-réanimation		VACANT	Non	Vide	Vide	👁️ 🗑️

↳ Justificatif gel : Poste occupé par un PC temporaire

### 3. Forcer la publication des postes pourvus

Il est possible de proposer à la publication un poste qui est pourvu dans SIGMED. Dans la page de publication, descendre en bas de la page au niveau de la rubrique « **Postes supplémentaires à publier** » et cliquer sur « **Ajouter un poste supplémentaire** ».

Un encadré s'ouvre vous permettant de sélectionner le poste à forcer et créer une alerte de forçage de publication. Renseigner les champs marqués d'un astérisque, vous avez la capacité d'ajouter une pièce-jointe puis cliquer sur « **valider** » pour enregistrer la publication forcée.

Postes supplémentaires à publier

Ajouter un poste supplémentaire

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier PH sur le poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Décision CNG	Actions
------	-------------------	-------	---------	------------	-------------------------	------------------	--------------	--------------	--------------	---------

#### Création de l'alerte

### Créer une alerte

Choisir le poste \* :

Justification \* :

Pièce Jointe :

Le posté forcé à la publication est apparu dans la liste des postes supplémentaires :

Postes supplémentaires à publier

Ajouter un poste supplémentaire

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier PH sur le poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Décision CNG	Actions
			10	psychiatrie		POURVU	Oui	Vide	Vide	

↳ Justification (EPS) : Départ à la retraite le 31/12/2024 du PH nommé sur le poste

Si vous souhaitez finalement supprimer un forçage de publication, il faudra supprimer l'alerte en repassant en « **Non** » dans la colonne « **Décision EPS** » ou en supprimant l'alerte de forçage en bout de ligne . Un message de confirmation s'ouvre à vous, cliquer sur « **valider** »

Postes supplémentaires à publier

Ajouter un poste supplémentaire

### Confirmation

Voulez-vous supprimer le forçage du poste ?

## 4. Valider la liste de publication des postes

Après avoir vérifié les postes à publier (« **Oui** ») et à geler (« **Non** »), vous devez envoyer en validation votre publication en cliquant sur « **A valider** ». Pour rappel celle-ci est soumise à une 1<sup>ère</sup> validation par l'établissement (par le valideur) puis une 2<sup>nd</sup> validation par l'ARS.

Le gestionnaire : clique sur « **A valider** » en bas à droite de la page du tour, et sélectionne (au besoin) le nom du valideur à qui il souhaite faire parvenir la proposition de publication.

Un message de succès d'envoi de demande apparaît, vous avez bien transmis à validation votre proposition en interne.

Puis le valideur, se positionne sur la proposition de publication de poste, vérifie les informations pour chaque poste et doit la soumettre à validation de l'ARS en cliquant sur « **A valider** » en bas à droite de la page.

**NB** : Le valideur a la capacité de demander des modifications au gestionnaire en cliquant sur « **Demande de complément** ». Le gestionnaire renverra la publication après modification en validation au valideur qui l'enverra à son tour en validation à l'ARS.

Pour rappel, les créations/fermetures de postes ou les changements de spécialité acceptés par l'ARS ne mettent à jour la liste des postes à publier de l'EPS que si cette liste est toujours en cours de traitement au niveau du gestionnaire EPS.

### Validation de la publication et envoi en validation auprès de l'ARS

Postes supplémentaires à publier Ajouter un poste supplémentaire

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier PH sur le poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Décision CNG	Actions

← Retour à la liste    Sauvegarder    Exporter    Demande de complément    **A valider**

Envoi de la notification auprès de l'ARS (pensez à sélectionner le nom de(s) destinataire(s)) puis cliquer sur Valider :

Envoi de notification

Proposition de publication créée

Une proposition de publication de l'établissement (130786049) est en attente de votre décision. Vous pouvez la consulter à cette adresse :

[lien\_genere\_auto]

Annuler    Valider

# Evolutions applicatives en place pour le tour d'automne 2025 1/2

EPS  
ARS

## Noms des EPS visibles dans les modules de gestion des postes PH

En complément du n° FINESS, le nom de l'EPS tel que libellé dans le répertoire FINESS est également visible par l'ARS dans les modules suivants :

- Demande de création/fermeture de poste PH
  - Modifier une quotité de poste PH
  - Modifier une spécialité de poste PH

EPS  
ARS

## Signalement des postes avec candidature en cours

Les listes de postes publiables remontent par défaut tous les postes vacants dans SIGMED à l'instant T, y compris les postes publiés aux tours précédents.

Les postes faisant l'objet de candidatures saisies dans SIGMED seront mis en évidence afin que l'EPS bloque leur publication avant transmission de la liste pour validation à l'ARS.

Ces postes sont signalés :

- Dans le module « Alertes », « Alertes publication » (module EPS) qui liste les postes concernés
- Directement dans la liste des postes publiable de l'EPS

EPS  
ARS

## Mise à jour instantanée de la liste des postes à publier

Une fois les demandes de créations et suppressions de postes PH d'un EPS validées par l'ARS, un traitement nocturne était nécessaire pour faire apparaître ces changements dans la liste à J+1.

L'acceptation des demandes par l'ARS entraîne la mise à jour en temps réel de la liste des postes à publier (sous réserve que celle-ci soit en cours de traitement gestionnaire EPS).

## Evolutions applicatives en place pour le tour d'automne 2025 2/2

EPS  
ARS

### « Pas de poste proposé à la publication »

Une fois la remontée des postes de PH ouverte dans LOGIMEDH,, les EPS qui ne souhaitent pas publier de poste durant le tour d'automne 2025 pourront mettre à jour l'état de leur publication en « Pas de poste proposé à la publication » afin de faciliter le suivi et d'éviter les relances par l'ARS et le CNG.

L'EPS peut toujours basculer sa publication en « Pas de poste proposé à la publication » tant qu'il n'a pas transmis sa liste au profil valideur EPS.

EPS

### Mise en place d'un encart « Fiche de poste » PH et accessibilité du document dans la liste des postes publiée sur le site du CNG

Les postes de PH disposent désormais d'un encart « Fiche de poste » dédié spécifiquement aux fiches de postes PH. Vous trouverez ci-après [un modèle de fiche de poste](#).

Si un EPS charge dans cet encart une fiche de poste en format PDF puis demande la publication du poste, alors cette fiche sera accessible et téléchargeable par le candidat directement sur le poste affiché dans la liste des postes publiée sur le site internet du CNG.